

Règlement de la Randonnée pédestre

Organisateur : La COT Athlétisme en collaboration étroite avec le club de marche "Les Pieds Trithois", sous l'égide de la municipalité de Trith-Saint-Léger

Encadrement de la randonnée : Assuré par les dirigeants et adhérents du club de marche de Trith-Saint-Léger "Les Pieds Trithois".

Participation : Marche ouverte à tous. Le contrôle médical est indispensable avant l'épreuve, chaque participant s'engage à vérifier son état de santé et à souscrire une assurance "Responsabilité individuelle". Les enfants doivent être accompagnés des parents.

Parcours : Circuits de 7 et 11 kms sur le territoire des villes de Trith-Saint-Léger.

Inscriptions : au service des sports lors des permanences le 08 et le 10 avril 2026 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le montant est fixé à : 6€

Elles seront acceptées le jour de la randonnée, à partir de 7h30

moyennant une majoration de 1,50 € au restaurant scolaire situé derrière la Mairie. Clôture 1/4 d'heure avant le départ.

Les chèques seront libellés à l'ordre de : "La COT Course de la Paix".

Sur internet : le montant est fixé à : 5€ sur le lien suivant :

<https://in.njuko.com/course-de-la-paix-2026>



Jusqu'au 6 mai inclus.

Dossards : les dossards ne seront en aucun cas envoyés au domicile des marcheurs. Ils devront être retirés individuellement entre le 4 et le 7 Mai au service des sports (situé à côté de la mairie) entre 8h30 et 12h00 et 13h30 et 17h00 ou le jour de la course, à partir de 7h30, au restaurant scolaire (situé derrière la mairie).

Départ commun : Place Roger Salengro, près de la Mairie face au Podium.

9 h 15 - parcours de 7 km et 11 km

Arrivée : Place Roger Salengro.

Ravitaillement : Collation à l'arrivée.

Sécurité : Les randonneurs devront impérativement respecter le code de la route sur l'itinéraire emprunté.

Environnement : Respectons la nature "Gardons nos détritus jusqu'à l'arrivée. Des poubelles attendent".

Assistance Médicale : Poste de secourisme, docteur.

Classement : Epreuve soumise à aucun classement. *Allure libre.*

Assurance : "*Responsabilité civile*" Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la MAIF : contrat n° 4121633J.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Challenge réservé aux clubs de marcheurs : Remise de trophées aux trois clubs les plus représentés au podium vers 11h30.

Récompenses : Chaque participant se verra remettre un *cadeau* à l'arrivée contre la remise de son dossard.

Nombreux lots de valeur par tirage au sort des dossards Place Roger Salengro vers 12h - présence indispensable au moment du tirage et être en *possession d'une pièce d'identité avec photo*.

Annulation randonnée : En cas de force majeure, de circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. Mesure applicable pour le participant qui se trouverait dans l'impossibilité de prendre part à la randonnée quel qu'en soit le motif.

RENSEIGNEMENTS - Tél : 03.27.24.69.23 ou 03.27.24.69.32

E-mail sporttrith@trith.fr - www.trith.fr